



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

**Pour la période close
le 31 juillet 2016**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

John Ferren, premier vice-président, chef des services financiers généraux,

Relations avec les investisseurs 416 980-2088

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs 416 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le troisième trimestre de 2016, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2015 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Ratio de levier selon Bâle III	6	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	24
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Glossaire – Bâle	29
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

Ligne ²

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
	Renvois ³								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 879	7 864	7 861	7 889	7 879	7 880	7 870	7 857	7 836
2 Résultats non distribués	13 145	12 197	11 785	11 433	11 119	10 590	10 121	9 626	9 258
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	509	522	1 124	1 038	871	233	274	105	(18)
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	101	97	109	94	95	86	90	82	79
6 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	21 634	20 680	20 879	20 454	19 964	18 789	18 355	17 670	17 155
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7 Ajustements de valeurs prudentiels	68	63	59	50	56	51	60	52	52
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 449	1 785	1 887	1 824	1 826	1 655	1 683	1 627	1 613
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 214	1 166	1 149	1 080	1 039	974	930	862	826
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	56	99	117	62	60	60	71	73	64
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	26	18	15	22	16	14	(1)	26	26
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	256	193	213	121	73	-	-	28	27
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	101	72	109	81	71	67	53	45	60
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	115	110	124	385	234	100	95	86	113
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	4	9	9	-	1	2	2	-	20
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	241	264	201
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	188	-	-
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	-	-	-	-	119	-	-
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	-	-	-	-	69	-	-
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 289	3 515	3 682	3 625	3 376	2 923	3 322	3 063	3 002
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments									
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁵	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 504	1 504	1 504	1 679	1 684	1 674	1 695	1 651	1 649
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	13	13	15	12	12	11	12	11	10
36 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44 Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁷	2 005	1 986	1 991	1 000	972	1 000	1 000	1 000	-
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1 354	1 327	1 351	2 828	2 831	2 831	3 154	3 605	3 605
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	18	17	19	16	16	15	15	14	13
50 Provisions collectives	72	71	76	70	70	87	84	70	73
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60a APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889	146 951	146 554	141 250	139 920
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁸	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176	147 173	146 847	141 446	140 174
60c APR aux fins du total des fonds propres ⁸	168 690	166 027	163 169	156 652	154 422	147 364	147 097	141 739	140 556

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²	Ratios de fonds propres	Renvois ³								
		T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %	12,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,2 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	15,0 %	15,5 %	14,8 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %	1,0 %	1,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)									
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	9,5 %	9,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	368	425	432	406	453	429	441	389	496
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	828	1 463	1 521	1 520	1 505	1 548	1 427	1 487	1 436
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	981	892	841	783	799	791	829	643	652
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie									
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	72	71	76	70	70	68	75	70	73
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	72	71	76	70	70	68	75	70	73
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	19	9	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	-	-	-	-	19	9	-	-
	Instrument de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 504	1 504	1 504	1 754	1 754	1 754	1 754	2 005	2 005
	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	167	165	173	-	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 704	2 704	2 704	3 154	3 154	3 154	3 154	3 605	3 605
	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	653	328	285

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence supplémentaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

² Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

³ Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

⁴ Non comptabilisé au bilan consolidé.

⁵ Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26 (jusqu'au troisième trimestre de 2014 inclusivement), 27 (jusqu'au quatrième trimestre de 2014 inclusivement), 29 (jusqu'au premier trimestre de 2015 inclusivement), 39 (en vigueur au troisième trimestre de 2014), 41 (en vigueur au premier trimestre de 2015) et 43 (en vigueur au deuxième trimestre de 2015), lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

⁶ Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

⁷ Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

⁸ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁹ Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

Actif

Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques

Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques

Valeurs mobilières

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires

Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières

Autres valeurs mobilières

Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Prêts

Provisions pour pertes sur créances

Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie

Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie

Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires

Dérivés

Engagements de clients en vertu d'acceptations

Terrains, bâtiments et matériel

Goodwill

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

Placements dans des entreprises associées et des contreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill

Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles

Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières

Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)

Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)

Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires

Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières

Actifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires

Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)

Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires

Passifs d'impôt différé liés au goodwill

Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles

Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies

Autres actifs

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies

Divers

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires

Divers

Total de l'actif

	T3/16				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 942	-	-	2 942	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 186	-	-	10 186	
Valeurs mobilières	84 965	(210)	-	84 755	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				111	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-	
Autres valeurs mobilières				84 644	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 317	-	-	5 317	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 143	-	-	31 143	
Prêts	300 549	-	-	300 549	
Provisions pour pertes sur créances	(1 780)	-	-	(1 780)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(72)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 708)	
Dérivés	28 553	-	-	28 553	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	13 504	-	-	13 504	
Terrains, bâtiments et matériel	1 859	-	-	1 859	
Goodwill	1 525	-	-	1 525	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 340	-	-	1 340	I
Placements dans des entreprises associées et des contreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	725	-	479	1 204	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				349	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				7	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				141	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				479	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				212	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				6	
Actifs d'impôt différé	789	-	-	789	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				56	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				981	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(86)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(133)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(29)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	144	-	-	144	N
Divers	12 729	(104)	-	12 625	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				12 620	
Total de l'actif	494 490	(314)	479	494 655	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif	T3/16				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Dépôts	389 573	-	-	389 573	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 433	-	-	9 433	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 730	-	-	2 730	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 638	-	-	10 638	
Dérivés	30 225	(1)	-	30 224	
Acceptations	13 504	-	-	13 504	
Passifs d'impôt différé	24	-	-	24	
Autres passifs	12 242	211	(45)	12 408	
Titres secondaires	3 400	-	-	3 400	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					2 005 X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1 354	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					41
Total du passif	471 769	210	(45)	471 934	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				1 000	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					AH
Actions ordinaires	7 806	-	-	7 806	
Actions ordinaires – positions de trésorerie					
Actions ordinaires				7 806	A
Surplus d'apport	73	-	-	73	B
Résultats non distribués	13 145	(528)	528	13 145	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				98	M
Autres résultats non distribués				13 047	
Cumul des autres éléments du résultat global	509	4	(4)	509	D
Couvertures de flux de trésorerie				26	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net				3	AK
Divers				480	
Participations ne donnant pas le contrôle	188	-	-	188	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				101	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				13	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				18	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				56	
Total des capitaux propres	22 721	(524)	524	22 721	
Total du passif et des capitaux propres	494 490	(314)	479	494 655	

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	19 910	18 773	18 886	19 147	18 878	18 014	17 610	17 496	16 983
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199	18 720	18 491
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	25 154	23 861	23 964	24 538	24 273	23 591	23 347	23 281	22 081
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	170 333	168 161	168 688	163 867	161 845	154 328	156 118	155 148	155 644
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,7 %	11,2 %	11,2 %	11,7 %	11,7 %	11,7 %	11,3 %	11,3 %	10,9 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,8 %	12,2 %	12,2 %	12,6 %	12,6 %	12,7 %	12,3 %	12,1 %	11,9 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,8 %	14,2 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	14,9 %	15,0 %	14,2 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers.

Au 31 juillet 2016, CIBC Re avait des actifs de 204 M\$, des passifs de (131) M\$ et des capitaux propres de 335 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 110 M\$, des passifs de (79) M\$ et des capitaux propres de 189 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 13 627 M\$ (13 453 M\$ au deuxième trimestre de 2016) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	23	18	20	8	2	7	13	27	33
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	(15)	(46)	(2)	-	-	-	(5)	(15)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	(50)	(159)	(9)	-	-	-	(24)	(59)
Dividendes bruts (déduction)	(487)	(476)	(466)	(454)	(444)	(433)	(422)	(416)	(416)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 435	936	977	776	973	907	920	809	918
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(29)	37	(28)	(10)	(4)	(14)	(8)	15	3
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	86	(632)	402	-	404	(259)	577	131	(22)
Placements disponibles à la vente	40	40	(22)	(86)	9	(52)	(35)	(1)	32
Couvertures de flux de trésorerie	8	3	(7)	6	2	15	(27)	-	(1)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(148)	(11)	(286)	240	221	257	(344)	(7)	(87)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	288	85	(132)	(39)	(236)	(16)	(124)	(50)	(266)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(63)	20	(92)	(48)	(73)	-	28	(1)	8
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	43	18	(55)	(2)	-	11	2	(9)	2
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(5)	14	261	(151)	(134)	(5)	(9)	27	98
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	241	23	(63)	271
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	188	(188)	-	82
Ajustements de valeurs prudentiels	(5)	(4)	(9)	6	(5)	9	(8)	-	(52)
Divers	(6)	(15)	10	6	7	(23)	28	21	(17)
Solde de clôture	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	-	-	-	-	300	300	-	400
Rachats d'instruments de fonds propres ²	-	-	-	-	-	(331)	(300)	(250)	(356)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	(173)	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	-	(2)	1	(5)	11	(22)	45	3	49
Solde de clôture	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940
Total des fonds propres de première catégorie	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	1 000	-	-	-	-	1 000	-
Rachats d'instruments de fonds propres ³	-	-	(1 500)	-	-	(447)	-	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	(451)	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	48	(36)	23	25	(44)	127	15	(2)	(27)
Solde de clôture	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691
Total des fonds propres	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat de 144 M\$ du total de 500 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 33 et 37 au troisième trimestre de 2014 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de première catégorie.

³ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ à 4,1 % d'un montant total de 1,1 G\$, échéant le 30 avril 2020 et rachetée au deuxième trimestre de 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
Expositions au bilan							
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	426 904	411 069	409 667	401 111	394 020	368 210	365 531
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 581)	(2 851)	(2 971)	(2 592)	(2 483)	(2 175)	(2 424)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	424 323	408 218	406 696	398 519	391 537	366 035	363 107
Expositions sur dérivés							
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	7 065	6 634	7 923	6 225	7 677	6 086	11 195
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14 668	13 964	13 393	13 260	12 187	12 523	12 553
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 450)	(5 280)	(6 267)	(4 980)	(4 664)	(5 095)	(4 648)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	356	239	397	991	511	24 955	17 927
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(154)	(25)	(169)	(764)	(295)	(24 762)	(17 730)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	16 485	15 532	15 277	14 732	15 416	13 707	19 297
Expositions sur opérations de financement par titres							
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	36 460	35 722	34 811	33 334	31 350	41 775	38 019
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488	973
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	37 595	36 582	35 816	34 501	32 450	43 263	38 992
Autres expositions hors bilan							
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	208 903	203 249	204 266	198 437	194 778	188 081	184 476
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(149 527)	(146 151)	(145 416)	(142 685)	(139 884)	(136 129)	(133 090)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire							
20 Fonds propres de première catégorie	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668	19 199
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782
Ratios de levier – Méthode transitoire							
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)							
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551	17 771
24 (Ajustements réglementaires)	(3 188)	(3 443)	(3 573)	(3 544)	(3 305)	(2 856)	(3 269)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	537 172	516 838	516 037	502 552	493 475	474 276	471 937
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	494 490	478 144	479 032	463 309	457 842	439 203	445 223
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	165	130	132	228	252	285	264
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(12 067)	(13 209)	(16 662)	(11 609)	(14 614)	(13 040)	(19 828)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488	973
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952	51 386
7 Autres ajustements	(5 320)	(5 593)	(5 718)	(5 343)	(5 177)	(4 931)	(5 236)
8 Expositions du ratio de levier	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957	472 782

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14		
	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ² APR										
	APR (méthode tout compris ¹)										
Risque de crédit											
Approche standard											
Expositions aux entreprises	3 674	294	3 515	3 952	3 614	3 610	3 324	3 868	3 521	3 395	
Expositions aux entités souveraines	658	53	627	690	753	762	679	600	510	799	
Expositions aux banques	472	38	438	411	327	278	283	277	275	265	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 144	172	2 075	2 373	2 213	2 241	2 078	2 207	1 959	1 897	
Autres expositions associées au commerce de détail	647	52	616	695	649	641	622	669	598	608	
Portefeuille de négociation	105	8	70	67	10	1	1	15	12	11	
	7 700	617	7 341	8 188	7 566	7 533	6 987	7 636	6 875	6 975	
Approche NI avancée											
Expositions aux entreprises	65 185	5 215	64 496	63 157	58 917	57 054	53 858	52 962	50 425	49 019	
Expositions aux entités souveraines ³	2 245	180	2 150	2 187	2 081	1 732	1 569	1 681	1 628	1 717	
Expositions aux banques	3 753	300	3 602	3 950	4 088	4 192	3 643	3 410	3 300	3 930	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	11 497	920	10 483	10 242	10 477	10 409	9 697	9 048	9 253	7 243	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 200	1 376	16 839	16 961	16 106	16 033	15 840	15 764	15 455	16 024	
Autres expositions associées au commerce de détail	7 738	619	7 596	7 334	7 272	7 462	6 739	6 590	6 486	6 586	
Capitaux propres	693	55	717	726	725	763	719	801	713	728	
Portefeuille de négociation	3 387	271	3 301	3 213	2 930	3 148	2 437	3 231	2 074	2 286	
Titrisations	2 290	183	1 981	2 108	2 011	2 063	2 046	2 096	1 887	2 008	
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 830	546	6 660	6 582	6 266	6 161	5 782	5 723	5 456	5 355	
	120 818	9 665	117 825	116 460	110 873	109 017	102 330	101 306	96 677	94 896	
Autres APR de crédit	11 276	902	12 539	12 785	12 381	12 153	11 923	11 883	14 940	14 735	
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	139 794	11 184	137 705	137 433	130 820	128 703	121 240	120 825	118 492	116 606	
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)											
Valeur à risque (VAR)	911	73	1 346	790	719	719	896	813	678	656	
VAR en situation de crise	1 729	138	2 019	1 978	2 051	2 075	2 581	2 051	1 759	1 766	
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 209	97	1 134	1 295	1 606	1 586	2 111	1 765	1 582	1 595	
Titrisation et autres	86	7	15	27	32	42	20	124	27	94	
Total du risque de marché	3 935	315	4 514	4 090	4 408	4 422	5 608	4 753	4 046	4 111	
Risque opérationnel	21 327	1 706	20 202	18 180	18 194	18 139	18 073	18 303	17 320	17 389	
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	A	165 056	13 205	162 421	159 703	153 422	151 264	144 921	143 881	139 858	138 106
Ajustements liés aux REC ⁴											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	3 021	242	2 998	2 880	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392	1 814
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	3 351	268	3 325	3 196	2 979	2 912	2 252	2 966	1 588	2 068
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	3 634	291	3 606	3 466	3 230	3 158	2 443	3 216	1 881	2 450
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC ⁴											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B	168 077	13 447	165 419	162 583	156 107	153 889	146 951	146 554	141 250	139 920
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C	168 407	13 473	165 746	162 899	156 401	154 176	147 173	146 847	141 446	140 174
APR aux fins du total des fonds propres	A+D	168 690	13 496	166 027	163 169	156 652	154 422	147 364	147 097	141 739	140 556

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

CATÉGORIE

SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹⁾)

(en millions de dollars)

	T3/16 vs T2/16		T2/16 vs T1/16		T1/16 vs T4/15		T4/15 vs T3/15	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	140 703	8 653	140 313	8 494	133 505	7 898	131 328	7 982
Taille du portefeuille ³	2 942	383	4 485	171	3 425	429	3 028	31
Qualité du portefeuille ⁴	(542)	(217)	2 023	200	1 805	(231)	430	(128)
Mises à jour du modèle ⁵	(33)	-	(609)	-	(789)	-	(705)	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	(1 712)	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	1 574	88	(4 887)	(291)	2 897	184	(37)	(4)
Divers	(117)	(223)	(622)	79	(530)	214	(539)	17
Solde à la fin de la période ⁷	142 815	8 684	140 703	8 653	140 313	8 494	133 505	7 898

	T3/16 vs T2/16	T2/16 vs T1/16	T1/16 vs T4/15	T4/15 vs T3/15
Risque de marché				
Solde au début de la période	4 514	4 090	4 408	4 422
Variations des niveaux de risque ⁸	(564)	204	(255)	(41)
Mises à jour du modèle ⁵	-	-	-	-
Méthode et politique ⁶	5	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	(20)	220	(63)	27
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	3 935	4 514	4 090	4 408

	T3/16 vs T2/16	T2/16 vs T1/16	T1/16 vs T4/15	T4/15 vs T3/15
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	20 202	18 180	18 194	18 139
Variations des niveaux de risque ⁹	62	673	-	55
Méthode et politique ⁶	1 063	1 349	(14)	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	21 327	20 202	18 180	18 194

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 3 021 M\$ (2 998 M\$ au deuxième trimestre de 2016) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T3/16		T2/16		T1/16		T4/15		T3/15		T2/15		T1/15		T4/14	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	72 146	3 126	69 382	3 086	68 379	3 467	64 578	3 190	62 323	3 277	58 330	3 058	57 802	3 322	54 242	3 166
Engagements non utilisés	37 054	86	36 304	86	38 239	135	37 496	112	36 337	140	35 665	130	35 039	406	34 197	340
Transactions assimilées à des mises en pension	51 372	10	49 798	14	35 900	3	31 447	12	26 617	10	34 404	14	29 591	36	29 487	18
Divers – hors bilan	15 175	440	13 336	443	10 585	504	15 694	462	14 978	354	14 315	331	11 931	337	8 335	213
Dérivés de gré à gré	8 180	-	7 870	-	8 257	-	7 481	-	8 489	-	7 002	-	9 235	-	5 061	-
	183 927	3 662	176 690	3 629	161 360	4 109	156 696	3 776	148 744	3 781	149 716	3 533	143 598	4 101	131 322	3 737
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	38 454	4 740	36 908	4 498	38 940	5 167	37 498	5 204	36 560	5 243	22 705	4 720	22 606	4 931	20 472	4 067
Engagements non utilisés	4 830	-	4 817	-	4 779	-	4 812	-	4 480	-	5 018	-	4 868	-	5 019	-
Transactions assimilées à des mises en pension	6 522	-	7 588	-	5 699	-	7 410	-	6 059	-	9 830	-	6 416	-	8 041	-
Divers – hors bilan	803	-	759	-	742	-	884	-	735	-	582	-	561	-	443	-
Dérivés de gré à gré	3 893	-	3 855	-	4 559	-	3 666	-	4 365	-	2 370	-	4 049	-	2 167	-
	54 502	4 740	53 927	4 498	54 719	5 167	54 270	5 204	52 199	5 243	40 505	4 720	38 500	4 931	36 142	4 067
Expositions aux banques																
Montants utilisés	13 894	1 847	11 488	1 717	13 081	1 778	12 889	1 374	12 991	1 277	11 325	1 172	10 150	1 171	9 779	1 156
Engagements non utilisés	1 036	-	889	-	1 002	-	877	-	828	-	976	-	976	-	939	-
Transactions assimilées à des mises en pension	22 388	-	22 741	-	30 807	-	33 800	-	37 011	-	34 698	-	34 055	-	32 174	-
Divers – hors bilan	59 315	-	59 184	-	58 833	-	61 022	-	68 321	-	68 572	-	66 980	-	59 826	-
Dérivés de gré à gré	5 900	211	5 304	56	5 759	168	5 153	26	4 895	14	5 137	12	7 219	32	5 398	22
	102 531	2 058	99 606	1 773	109 482	1 946	113 741	1 400	124 046	1 291	120 708	1 184	119 380	1 205	108 116	1 183
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	340 960	10 460	330 223	9 900	325 561	11 222	324 707	10 380	324 989	10 315	310 929	9 437	301 478	10 237	275 580	8 987
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	269 943	10 460	258 577	9 900	263 138	11 222	260 300	10 380	264 023	10 315	241 199	9 437	239 275	10 237	211 862	8 987
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	195 464	2 579	189 218	2 474	185 953	2 802	182 779	2 602	178 772	2 609	175 255	2 419	173 451	2 561	171 841	2 289
Engagements non utilisés	24 050	-	22 743	-	21 176	-	21 396	-	21 015	-	22 907	-	21 429	-	21 699	-
	219 514	2 579	211 961	2 474	207 129	2 802	204 175	2 602	199 787	2 609	198 162	2 419	194 880	2 561	193 540	2 289
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21 139	-	20 661	-	20 596	-	20 435	-	20 099	-	19 726	-	19 519	-	19 557	-
Engagements non utilisés	46 887	-	46 545	-	45 956	-	44 983	-	44 772	-	46 662	-	46 277	-	44 849	-
Divers – hors bilan	308	-	281	-	265	-	304	-	303	-	284	-	295	-	275	-
	68 334	-	67 487	-	66 817	-	65 722	-	65 174	-	66 672	-	66 045	-	64 681	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	9 616	766	9 490	726	9 221	813	9 268	762	9 361	751	9 184	731	8 890	778	8 808	697
Engagements non utilisés	1 999	26	1 975	25	1 910	27	1 888	26	1 839	26	1 588	24	1 588	25	1 537	44
Divers – hors bilan	32	-	32	-	38	-	36	-	36	-	37	-	44	-	31	-
	11 647	792	11 497	751	11 169	840	11 192	788	11 236	777	10 809	755	10 522	803	10 376	741
Total des portefeuilles de détail	299 495	3 371	290 945	3 225	285 115	3 642	281 089	3 390	276 197	3 386	275 643	3 174	271 447	3 364	268 597	3 030
Expositions liées aux titrisations	18 748	-	17 577	-	18 868	-	15 876	-	15 937	-	14 968	-	15 531	-	14 990	-
Expositions brutes au risque de crédit	659 203	13 831	638 745	13 125	629 544	14 864	621 672	13 770	617 123	13 701	601 540	12 611	586 456	13 601	559 167	12 017
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-
Expositions nettes au risque de crédit	588 186	13 831	567 099	13 125	567 121	14 864	557 265	13 770	556 157	13 701	531 810	12 611	526 253	13 601	495 449	12 017

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	74 422	70 482	70 148	63 894	58 604	55 082	57 669	54 544	51 290
Engagements non utilisés	32 578	31 863	32 279	32 085	30 871	30 930	30 171	30 552	29 759
Transactions assimilées à des mises en pension	4 336	4 430	5 369	3 227	3 497	4 823	4 053	2 671	3 222
Divers – hors bilan	49 518	46 711	44 658	51 269	54 703	55 576	56 712	48 962	50 162
Dérivés de gré à gré	8 722	8 424	10 610	9 050	10 870	8 030	12 778	6 589	6 257
	169 576	161 910	163 064	159 525	158 545	154 441	161 383	143 318	140 690
États-Unis									
Montants utilisés	37 999	35 069	38 836	41 846	43 365	28 392	24 773	22 699	27 106
Engagements non utilisés	7 937	7 556	8 355	7 589	7 407	7 633	7 969	6 875	6 402
Transactions assimilées à des mises en pension	4 181	3 342	4 007	4 323	4 562	3 614	3 244	2 910	3 275
Divers – hors bilan	20 510	19 007	20 097	20 541	23 303	20 028	15 957	15 698	13 192
Dérivés de gré à gré	3 077	2 649	2 352	2 386	2 226	2 271	1 907	1 670	1 718
	73 704	67 623	73 647	76 685	80 863	61 938	53 850	49 852	51 693
Europe									
Montants utilisés	4 602	4 497	5 119	3 882	4 099	3 799	2 985	2 707	3 513
Engagements non utilisés	1 661	1 674	2 539	2 587	2 531	2 066	1 595	1 708	1 715
Transactions assimilées à des mises en pension	572	485	451	496	478	575	473	270	246
Divers – hors bilan	4 761	7 052	4 855	5 082	5 553	7 291	6 510	3 420	3 575
Dérivés de gré à gré	3 726	3 694	4 007	3 642	3 127	3 030	4 416	3 111	3 100
	15 322	17 402	16 971	15 689	15 788	16 761	15 979	11 216	12 149
Autres pays									
Montants utilisés	7 471	7 730	6 297	5 343	5 806	5 087	5 131	4 543	5 657
Engagements non utilisés	744	917	847	924	836	1 030	1 148	1 020	923
Transactions assimilées à des mises en pension	174	224	156	204	184	190	89	133	175
Divers – hors bilan	504	509	550	708	475	574	293	524	509
Dérivés de gré à gré	2 448	2 262	1 606	1 222	1 526	1 178	1 402	1 256	1 245
	11 341	11 642	9 456	8 401	8 827	8 059	8 063	7 476	8 509
	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	55 488	50 532	47 050	47 455	48 044	45 367	42 823	34 654	34 984
1 an à 3 ans	44 333	42 794	43 718	41 773	39 223	36 976	37 537	35 826	35 931
3 ans à 5 ans	36 344	36 729	37 930	36 547	35 775	35 217	34 690	31 806	30 489
Plus de 5 ans	1 638	1 272	1 447	1 454	1 210	989	1 226	936	816
	137 803	131 327	130 145	127 229	124 252	118 549	116 276	103 222	102 220
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	14 571	13 966	15 493	20 291	29 199	18 566	15 757	13 997	12 854
1 an à 3 ans	15 951	15 129	16 780	15 559	10 932	6 692	7 430	5 959	11 415
3 ans à 5 ans	16 302	16 196	15 175	9 802	4 719	5 435	8 834	7 935	7 774
Plus de 5 ans	1 581	1 545	1 939	1 607	1 564	673	803	719	662
	48 405	46 836	49 387	47 259	46 414	31 366	32 824	28 610	32 705
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	67 043	67 425	69 690	72 018	79 922	78 454	77 851	69 453	65 693
1 an à 3 ans	8 787	10 504	11 174	9 414	9 442	9 430	8 611	6 992	8 882
3 ans à 5 ans	7 396	1 573	1 710	3 354	2 997	1 940	2 028	2 109	2 385
Plus de 5 ans	509	912	1 032	1 026	996	1 460	1 685	1 476	1 156
	83 735	80 414	83 606	85 812	93 357	91 284	90 175	80 030	78 116
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	75 233	75 821	76 395	80 552	79 913	78 995	71 987	69 029	67 124
1 an à 3 ans	71 028	62 362	57 985	54 158	55 112	57 629	63 986	68 559	70 539
3 ans à 5 ans	71 746	72 266	71 271	68 117	63 600	60 341	57 612	54 480	51 933
Plus de 5 ans	1 507	1 512	1 478	1 348	1 162	1 197	1 295	1 472	1 669
	219 514	211 961	207 129	204 175	199 787	198 162	194 880	193 540	191 265
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822
	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	11 204	11 092	10 785	10 813	10 804	10 344	10 096	9 933	9 778
1 an à 3 ans	210	210	211	214	271	301	261	278	280
3 ans à 5 ans	116	109	104	108	108	109	109	108	104
Plus de 5 ans	117	86	69	57	53	55	56	57	58
	11 647	11 497	11 169	11 192	11 236	10 809	10 522	10 376	10 220
Total des portefeuilles de détail	299 495	290 945	285 115	281 089	276 197	275 643	271 447	268 597	262 307
Total des expositions au risque de crédit	569 438	549 522	548 253	541 389	540 220	516 842	510 722	480 459	475 348

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T3/16			Montant de l'équivalent crédit ¹	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13	-	13	181	22	14	-	8	28	10	10	4	3	
Swaps	12 982	808	13 790	5 518	1 100	926	1 013	884	851	758	960	637	729	
Options achetées	197	7	204	42	21	20	15	26	16	18	14	10	14	
	13 192	815	14 007	5 741	1 143	960	1 028	918	895	786	984	651	746	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	33	1	1	2	3	2	1	3	2	3	
Total des dérivés de taux d'intérêt	13 192	815	14 007	5 774	1 144	961	1 030	921	897	787	987	653	749	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 423	271	3 694	3 101	732	874	911	668	814	637	1 010	528	493	
Swaps	5 840	1 764	7 604	3 582	653	603	653	656	600	478	571	497	417	
Options achetées	352	-	352	397	144	217	222	173	230	158	260	108	66	
	9 615	2 035	11 650	7 080	1 529	1 694	1 786	1 497	1 644	1 273	1 841	1 133	976	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	147	6	153	124	8	9	12	14	18	44	41	46	36	
Swaps sur défaillance – protection vendue	6	-	6	6	-	-	-	-	-	9	6	18	7	
	153	6	159	130	8	9	12	14	18	53	47	64	43	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré														
Swaps	508	4	512	1 702	300	306	254	254	235	201	219	141	121	
Dérivés négociés en Bourse	757	-	757	2 041	45	45	32	36	14	17	16	16	14	
	1 265	4	1 269	3 743	345	351	286	290	249	218	235	157	135	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré														
Swaps	88	-	88	59	15	10	6	6	7	7	8	2	3	
Dérivés négociés en Bourse	83	-	83	104	-	5	3	8	2	-	-	1	1	
	171	-	171	163	15	15	9	14	9	7	8	3	4	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré														
Swaps	1 132	-	1 132	1 644	888	743	524	616	682	442	526	438	678	
Dérivés négociés en Bourse	165	-	165	1 875	43	64	68	77	30	30	30	44	49	
	1 297	-	1 297	3 519	931	807	592	693	712	472	556	482	727	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					225	443	437	347	440	350	343	281	258	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					3 021	2 998	2 880	2 685	2 625	2 030	2 673	1 392	1 814	
Total des dérivés avant la compensation														
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²														
			(18 930)											
Total des dérivés	25 693	2 860	28 553	20 409	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	
				20 409	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 032 M\$ (3 373 M\$ au deuxième trimestre de 2016). Les garanties sont composées de liquidités de 2 622 M\$ (2 423 M\$ au deuxième trimestre de 2016) et de titres du gouvernement de 1 410 M\$ (950 M\$ au deuxième trimestre de 2016).

² Comprend les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/16						T2/16							
					Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions		
					ECD	non utilisés	APR	ECD	non utilisés	APR	ECD	non utilisés	APR	ECD	non utilisés	APR		
Expositions aux entreprises																		
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 755	12	78	0,02	15	4	78	1 643	19	72	0,02	16	5	82
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	511	270	67	0,03	20	5	27	525	259	67	0,03	21	5	27
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	11 248	800	67	0,04	7	1	150	9 626	873	67	0,04	7	2	149
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	1 956	1 281	67	0,05	44	15	296	2 610	1 715	67	0,05	41	15	379
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	4 527	1 416	67	0,08	38	21	942	3 542	1 200	67	0,08	39	22	770
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	5 244	2 378	68	0,10	41	27	1 416	4 964	2 358	68	0,10	42	26	1 294
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	11 923	5 836	67	0,13	41	32	3 817	10 540	5 366	67	0,13	42	34	3 537
41		0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	17 928	9 950	68	0,17	43	41	7 356	15 842	7 886	68	0,17	43	41	6 445
44		0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	12 752	5 400	69	0,25	43	46	5 876	13 443	6 723	69	0,25	44	48	6 417
47		0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	15 942	8 388	70	0,34	41	54	8 540	14 473	7 904	69	0,34	41	54	7 818
					83 786	35 731	68	0,18	36	34	28 498	77 208	34 303	68	0,18	37	35	26 918
De qualité inférieure																		
51		0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	12 598	5 327	58	0,53	36	56	7 108	11 443	5 531	58	0,53	37	58	6 688
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	13 097	6 591	59	0,74	34	60	7 849	14 022	6 996	58	0,74	33	59	8 324
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	10 282	4 200	60	1,35	34	71	7 269	10 290	4 375	60	1,35	35	72	7 415
61		1,93 %-3,69 %	B+	B1	7 217	2 736	60	2,21	31	70	5 059	7 260	2 775	60	2,23	31	73	5 288
64		3,70 %-7,27 %	B	B2	4 365	1 198	62	4,47	33	93	4 056	4 323	1 162	62	4,47	33	92	3 985
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	1 270	336	57	9,23	33	125	1 589	946	291	59	8,98	31	113	1 065
					48 829	20 388	59	1,59	34	67	32 930	48 284	21 130	59	1,54	34	68	32 765
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	1 286	579	57	17,99	25	124	1 594	1 161	422	56	18,01	26	131	1 517
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	95	6	46	17,03	33	158	149	209	9	40	17,03	38	179	374
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	838	325	56	33,29	21	115	963	694	301	53	33,59	16	82	572
					2 219	910	57	23,73	24	122	2 706	2 064	732	55	23,15	24	119	2 463
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	843	35	48	100,00	35	208	1 753	1 160	47	38	100,00	34	220	2 550
					843	35	48	100,00	35	208	1 753	1 160	47	38	100,00	34	220	2 550
					135 677	57 064	65	1,69	35	49	65 887	128 716	56 212	65	1,96	36	50	64 696
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00		0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	25 197	187	67	0,01	5	1	190	26 016	187	67	0,01	5	1	217
10		0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	11 908	1 080	67	0,02	14	3	362	10 308	980	67	0,02	13	3	297
21		0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	4 282	1 568	66	0,02	13	2	89	3 628	1 574	66	0,02	14	2	77
24		0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	1 474	313	75	0,02	39	9	129	1 323	243	76	0,02	39	9	115
27		0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 343	1 213	69	0,03	19	6	74	1 337	1 318	68	0,03	21	6	84
31		0,036 %-0,05 %	A+	A1	1 054	758	69	0,04	22	7	75	1 236	822	69	0,04	25	8	94
34		0,06 %-0,065 %	A	A2	1 048	735	70	0,05	19	7	74	1 073	742	70	0,05	20	8	85
37		0,066 %-0,08 %	A-	A3	405	406	68	0,09	21	12	51	410	407	68	0,09	22	13	53
41		0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	863	631	68	0,15	25	25	214	610	414	69	0,15	20	15	89
44		0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	136	34	80	0,25	46	39	53	144	44	80	0,25	47	42	61
47		0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	101	39	81	0,35	52	65	66	171	114	61	0,35	41	49	83
					47 811	6 964	68	0,02	11	3	1 377	46 256	6 845	68	0,02	11	3	1 255
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	36	38	62	0,55	42	57	20	34	29	61	0,55	37	52	18
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	525	116	40	0,76	6	8	42	507	225	55	0,76	7	11	55
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	16	3	71	1,45	26	56	9	16	4	74	1,45	28	61	10
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	4	-	-	2,54	22	58	2	4	1	75	2,54	9	22	1
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	5	-	-	6,23	31	114	6	8	-	-	6,23	26	79	6
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	2	-	-	9,77	79	387	6	1	-	-	9,77	97	475	6
					588	157	46	0,85	9	15	85	570	259	56	0,88	10	17	96
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	3	-	-	17,03	89	409	12	3	1	77	17,03	89	415	13
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	2	3	69	17,03	25	128	2	2	3	69	17,03	25	119	2
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
					5	3	70	17,03	64	300	14	5	4	70	17,03	65	304	15
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					48 404	7 124	68	0,03	11	3	1 476	46 831	7 108	68	0,03	11	3	1 366

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/16						T2/16							
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	5 233	-	-	0,01	10	2	130	1 111	-	-	0,02	24	7	79
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	21	86	-	0,04	41	14	3	74	92	-	0,03	31	6	5
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	31 882	-	-	0,04	7	1	430	33 704	-	-	0,04	6	1	385
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	10 093	-	-	0,05	16	4	434	8 183	-	-	0,05	16	4	335
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	9 932	50	68	0,08	7	7	709	11 722	-	-	0,08	13	5	640
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	9 416	71	67	0,10	10	6	537	5 711	70	68	0,10	16	9	487
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	8 112	447	67	0,13	14	9	711	7 659	228	67	0,13	12	8	619
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	2 955	280	67	0,17	15	11	313	6 337	325	67	0,17	14	10	605
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	3 354	624	67	0,25	12	11	371	3 063	541	67	0,25	13	12	375
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	758	-	-	0,35	19	21	163	1 008	92	70	0,35	18	19	191
				81 756	1 558	63	0,08	11	5	3 801	78 572	1 348	63	0,08	11	5	3 721
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	148	78	59	0,55	39	57	84	535	2	65	0,55	25	29	155
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	601	1	65	0,76	13	18	108	486	1	70	0,76	17	25	121
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	358	1	66	1,45	27	57	204	73	1	66	1,45	14	32	23
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	162	1	74	2,54	11	25	41	156	1	74	2,54	12	26	41
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	709	3	64	6,23	17	61	434	588	64	59	6,23	24	82	480
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	9,77	5	23	-
				1 978	84	59	2,98	19	44	871	1 840	69	60	2,64	21	45	820
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	1	-	-	17,03	12	53	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1	-	-	17,03	16	73	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				83 735	1 642	63	0,15	11	6	4 672	80 412	1 417	63	0,14	11	6	4 541
				267 816	65 830	65	0,91	23	27	72 035	255 959	64 737	65	1,03	23	28	70 603
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				1 856	4	50	-	70	1 299	2 254	7	57	-	-	70	1 578	-
Bon profil				157	-	-	-	90	141	206	-	-	-	-	90	185	-
Profil satisfaisant				104	25	68	-	114	119	137	19	68	-	-	115	157	-
Profil faible				5	-	-	-	260	13	16	-	-	-	-	244	39	-
Défaut				5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-
				2 127	29	66	-	74	1 572	2 618	26	65	-	-	75	1 959	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				269 943	65 859	65		27	73 607	258 577	64 763	65			28	72 562	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/16						T4/15							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 896	34	70	0,02	17	5	96	1 810	40	69	0,02	14	4	76
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	556	291	67	0,03	25	8	42	11 721	231	66	0,04	5	1	78
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	8 112	992	67	0,04	11	2	162	1 507	909	66	0,04	21	7	104
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 530	1 951	67	0,05	38	15	387	2 152	1 738	67	0,05	35	14	312
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	3 239	2 744	66	0,08	36	19	630	2 780	2 419	66	0,08	36	19	517
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	5 341	2 449	68	0,10	44	27	1 324	5 010	2 623	68	0,11	41	29	1 433
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	9 113	5 993	67	0,13	43	36	3 311	8 563	5 999	67	0,14	44	39	3 308
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	15 298	7 742	69	0,17	43	40	6 086	13 574	7 107	69	0,18	43	40	5 498
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	13 513	7 038	69	0,25	43	47	6 362	13 103	8 990	69	0,26	43	49	6 366
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	13 297	7 429	69	0,34	39	51	6 789	12 395	6 908	70	0,36	39	52	6 417
					72 895	36 663	68	0,18	38	35	25 189	72 615	36 964	68	0,18	34	33	24 109
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	11 929	6 768	58	0,53	36	57	6 852	11 081	6 072	58	0,49	36	54	5 987
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	13 786	6 794	58	0,74	32	57	7 910	13 720	6 543	58	0,72	31	56	7 738
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	9 679	4 480	60	1,34	32	66	6 424	8 925	4 031	60	1,40	32	65	5 804
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	6 405	2 408	60	2,19	31	71	4 568	6 254	2 216	61	2,29	29	67	4 204
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	4 209	1 379	62	4,43	31	85	3 559	4 367	1 426	61	4,66	31	88	3 824
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	836	254	60	8,92	36	130	1 088	897	219	59	9,57	34	128	1 148
					46 844	22 083	59	1,49	33	65	30 401	45 244	20 507	59	1,57	32	63	28 705
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	904	88	51	18,31	23	110	995	213	54	62	17,66	27	124	264
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	185	18	50	16,98	40	192	355	112	7	48	15,53	32	147	165
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	1 001	170	49	33,16	26	136	1 361	504	138	52	33,66	18	96	484
					2 090	276	50	25,31	26	130	2 711	829	199	54	27,10	22	110	913
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	577	50	54	100,00	39	222	1 260	525	13	50	100,00	37	222	1 167
					577	50	54	100,00	39	222	1 260	525	13	50	100,00	37	222	1 167
					122 406	59 072	65	1,56	36	48	59 561	119 213	57 683	65	1,33	33	46	54 894
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00		0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	28 583	187	67	0,01	5	1	211	29 296	187	67	0,01	5	1	150
10		0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	10 210	888	67	0,02	15	3	317	9 057	884	67	0,02	15	3	289
21		0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	3 983	1 738	66	0,02	16	2	89	2 602	1 611	66	0,02	9	2	51
24		0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	1 296	268	77	0,02	38	9	120	1 001	285	77	0,02	36	8	85
27		0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 279	1 285	69	0,03	19	5	69	1 457	1 350	69	0,03	25	7	98
31		0,036 %-0,05 %	A+	A1	1 083	792	69	0,04	25	8	83	941	897	69	0,04	24	8	79
34		0,06 %-0,065 %	A	A2	1 108	755	70	0,05	20	8	89	1 031	738	70	0,06	20	9	96
37		0,066 %-0,08 %	A-	A3	406	391	68	0,09	21	13	53	404	394	68	0,10	21	14	57
41		0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	584	412	68	0,15	25	18	106	583	418	68	0,16	25	20	115
44		0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	149	57	78	0,25	43	39	58	175	56	77	0,26	41	40	71
47		0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	104	39	81	0,35	47	53	55	61	25	82	0,37	55	66	40
					48 785	6 812	68	0,02	11	3	1 250	46 608	6 845	68	0,02	10	2	1 131
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	66	21	60	0,55	39	70	46	71	34	61	0,50	43	75	53
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	501	232	49	0,76	8	12	58	508	220	48	0,72	7	11	56
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	11	2	76	1,45	33	76	8	13	2	76	1,46	32	76	10
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	6	2	75	2,54	11	26	2	3	1	76	2,40	15	36	1
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	16	1	76	6,23	31	97	15	16	1	75	5,59	27	81	13
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					600	258	50	0,91	12	22	129	611	258	50	0,84	13	22	133
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					49 385	7 070	68	0,03	11	3	1 379	47 219	7 103	68	0,03	10	3	1 264

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/16						T4/15							
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
				ECD	non utilisés						ECD	non utilisés					
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 286	-	-	0,01	13	3	74	3 339	-	-	0,01	10	3	92
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	24	100	-	0,03	31	12	3	44	101	-	0,03	23	7	3
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	32 189	-	-	0,04	6	1	388	32 471	-	-	0,04	6	1	376
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 453	-	-	0,05	16	4	329	7 678	-	-	0,05	15	4	294
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	11 014	-	-	0,08	13	6	642	11 426	-	-	0,08	13	5	606
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	8 007	77	67	0,10	17	8	663	8 643	3	73	0,11	15	8	696
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	9 606	230	67	0,13	14	8	794	10 580	130	67	0,14	13	7	783
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	6 574	333	67	0,17	14	9	622	6 370	344	67	0,18	14	12	734
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	2 447	642	67	0,25	13	11	281	2 095	630	67	0,26	13	13	265
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	753	129	68	0,35	19	21	160	1 112	124	68	0,37	16	18	196
				81 353	1 511	63	0,08	11	5	3 956	83 758	1 332	62	0,09	11	5	4 045
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	823	-	-	0,55	25	32	264	707	-	-	0,50	25	28	197
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	713	-	-	0,76	19	28	201	716	-	-	0,72	20	28	201
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	75	1	66	1,45	13	32	24	65	1	66	1,46	13	31	20
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	242	2	73	2,54	8	19	46	129	2	73	2,40	13	32	41
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	394	87	60	6,23	27	97	382	423	81	60	5,59	27	97	412
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	2	-	-	9,77	27	101	2	-	-	-	-	-	-	-
				2 249	90	60	1,86	21	41	919	2 040	84	60	1,78	23	43	871
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				83 602	1 601	63	0,13	11	6	4 875	85 798	1 416	62	0,13	11	6	4 916
				255 393	67 743	65	0,80	23	26	65 815	252 230	66 202	65	0,68	21	24	61 074
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				6 966	55	58	-	70	4 877	-	7 198	72	57	-	70	5 036	-
Bon profil				539	4	-	-	90	485	-	556	15	47	-	90	500	-
Profil satisfaisant				181	31	68	-	115	208	-	264	21	71	-	115	304	-
Profil faible				54	-	-	-	252	136	-	47	-	-	-	249	117	-
Défaut				5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
				7 745	90	59	-	74	5 706	-	8 070	108	58	-	74	5 957	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				263 138	67 833	65	-	27	71 521	-	260 300	66 310	65	-	26	67 031	-

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/16								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	99 816	-	-	0,01	5	1	952	1	1
	0,11 % - 0,20 %	38	-	-	0,14	22	17	7	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	12	-	-	0,25	23	25	3	-	26
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,42	22	32	-	-	33
		99 866	-	-	0,01	5	1	962	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 604	39 094	42	0,03	23	2	374	1	2
	0,11 % - 0,20 %	6 323	6 797	93	0,14	23	7	446	2	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	19	44	43	0,25	24	12	2	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	507	1 129	45	0,56	23	20	100	1	21
	1,01 % - 2,00 %	215	326	66	1,26	23	34	73	1	38
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	368	826	45	2,43	23	50	182	2	56
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	14	22	65	15,06	24	126	18	1	172
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		24 050	48 238	50	0,13	23	5	1 195	8	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	43 705	s. o.	s. o.	0,06	18	3	1 218	5	3
	0,11 % - 0,20 %	17 234	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 243	6	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	13 010	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 281	7	11
	0,36 % - 0,50 %	264	s. o.	s. o.	0,41	22	15	39	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 899	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 366	10	25
	1,01 % - 2,00 %	12 398	s. o.	s. o.	1,23	19	27	3 304	28	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 514	s. o.	s. o.	3,49	20	54	1 357	17	63
	5,01 % - 10,00 %	32	s. o.	s. o.	7,80	18	74	23	-	91
Haute	10,01 % - 99,99 %	367	s. o.	s. o.	28,90	21	110	405	22	184
Défaut	100,00 %	175	s. o.	s. o.	100,00	22	32	56	54	420
		95 598	s. o.	s. o.	0,69	19	11	10 302	149	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 065	38 437	76	0,04	91	3	817	12	3
	0,11 % - 0,20 %	8 415	9 082	73	0,14	85	7	589	10	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 287	3 567	69	0,27	89	12	395	8	15
	0,36 % - 0,50 %	3 291	3 085	64	0,38	79	14	470	10	18
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 213	3 865	63	0,62	90	23	987	23	30
	1,01 % - 2,00 %	8 117	3 737	70	1,47	87	44	3 605	104	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 154	1 237	75	3,53	88	83	4 294	159	122
	5,01 % - 10,00 %	2 430	614	90	6,89	90	132	3 203	149	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 319	440	78	29,20	89	209	2 758	341	532
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	83	191	82	34	1 172
		68 334	64 064	74	1,42	89	25	17 200	850	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 349	1 541	65	0,07	68	13	171	1	13
	0,11 % - 0,20 %	153	137	70	0,13	84	26	39	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	955	575	45	0,30	81	43	408	2	46
	0,36 % - 0,50 %	376	256	56	0,40	76	48	180	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	851	351	49	0,69	77	65	554	4	72
	1,01 % - 2,00 %	4 800	193	56	1,32	49	56	2 698	32	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 980	78	56	3,36	83	117	2 308	55	151
	5,01 % - 10,00 %	476	77	64	7,54	83	131	622	30	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	656	228	60	44,63	41	84	554	79	235
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	82	403	205	30	1 104
		11 647	3 436	58	4,47	64	66	7 739	234	92
		299 495	115 738	63	0,73	33	12	37 398	1 242	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/16									
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ³											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 560	-	-	0,01	5	1	978	1	1	
	0,11 % - 0,20 %	36	-	-	0,14	22	18	6	-	18	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	10	-	-	0,25	22	24	2	-	25	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,44	14	21	-	-	22	
		102 606	-	-	0,01	5	1	986	1	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 070	37 834	42	0,03	23	2	362	1	2	
	0,11 % - 0,20 %	5 707	6 168	93	0,14	23	7	402	2	7	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	16	36	43	0,25	24	12	2	-	12	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	419	937	45	0,56	24	20	83	1	22	
	1,01 % - 2,00 %	188	266	71	1,24	22	34	63	37	64	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	332	744	45	2,43	23	50	165	2	57	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	12	17	67	15,14	24	124	14	-	169	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		22 744	46 002	49	0,12	23	5	1 091	7	5	
Montants non assurés utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	39 433	s. o.	s. o.	0,06	19	3	1 124	4	3	
	0,11 % - 0,20 %	16 887	s. o.	s. o.	0,16	22	7	1 244	6	11	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	11 219	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 149	7	8	
	0,36 % - 0,50 %	345	s. o.	s. o.	0,41	22	15	51	-	16	
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 089	s. o.	s. o.	0,78	22	24	1 435	7	27	
	1,01 % - 2,00 %	9 790	s. o.	s. o.	1,23	19	27	2 681	23	30	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 347	s. o.	s. o.	3,38	21	55	1 297	16	64	
	5,01 % - 10,00 %	34	s. o.	s. o.	7,94	18	71	24	-	88	
Haute	10,01 % - 99,99 %	289	s. o.	s. o.	27,57	21	113	326	16	183	
Défaut	100,00 %	178	s. o.	s. o.	100,00	23	35	61	54	417	
		86 611	s. o.	s. o.	0,68	20	11	9 392	137	13	
Expositions au crédit renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 110	38 807	76	0,04	91	3	826	12	3	
	0,11 % - 0,20 %	8 143	8 786	73	0,14	85	7	565	10	8	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 330	3 570	68	0,27	89	12	405	8	15	
	0,36 % - 0,50 %	3 227	3 028	64	0,38	79	14	459	10	18	
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 968	3 544	63	0,64	89	24	945	22	31	
	1,01 % - 2,00 %	7 824	3 520	70	1,47	87	44	3 478	100	60	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 202	1 196	76	3,52	89	83	4 334	160	122	
	5,01 % - 10,00 %	2 418	582	91	6,90	90	132	3 198	149	209	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 218	378	80	29,48	89	210	2 556	318	537	
Défaut	100,00 %	47	-	-	100,00	84	155	73	39	1 183	
		67 487	63 411	74	1,40	89	25	16 839	828	40	
Autres expositions associées au commerce de détail											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 342	1 536	65	0,07	68	13	169	1	13	
	0,11 % - 0,20 %	140	127	69	0,13	84	26	36	-	27	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	954	570	45	0,30	82	43	411	2	46	
	0,36 % - 0,50 %	360	243	55	0,40	76	48	173	1	52	
Faible	0,51 % - 1,00 %	838	342	48	0,69	78	66	553	4	73	
	1,01 % - 2,00 %	4 716	188	56	1,31	48	55	2 605	31	64	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 977	74	57	3,37	84	117	2 310	55	152	
	5,01 % - 10,00 %	478	75	64	7,53	83	130	621	30	208	
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	236	61	44,79	41	86	548	75	231	
Défaut	100,00 %	52	-	-	100,00	82	330	171	34	1 149	
		11 497	3 391	58	4,46	64	66	7 597	233	91	
		290 945	112 804	63	0,72	33	12	35 905	1 206	18	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 164	-	-	0,01	5	1	977	1	1
	0,11 % - 0,20 %	39	-	-	0,14	22	18	7	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	11	-	-	0,25	23	25	3	-	25
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,40	25	34	-	-	35
		103 214	-	-	0,01	5	1	987	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 533	36 550	42	0,03	23	2	350	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 654	5 107	91	0,14	23	7	327	1	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	16	37	43	0,25	24	12	2	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	444	990	45	0,57	23	20	88	1	22
	1,01 % - 2,00 %	190	269	71	1,24	23	34	64	1	37
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	326	729	45	2,43	23	50	162	2	57
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	14	23	61	15,58	24	126	18	1	173
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 177	43 705	48	0,13	23	5	1 011	7	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	36 485	s. o.	s. o.	0,06	19	3	1 048	4	3
	0,11 % - 0,20 %	16 160	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 176	6	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	10 932	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 134	6	11
	0,36 % - 0,50 %	426	s. o.	s. o.	0,41	21	15	62	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 757	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 346	10	26
	1,01 % - 2,00 %	10 269	s. o.	s. o.	1,23	19	28	2 844	24	31
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 210	s. o.	s. o.	3,40	21	55	1 206	15	63
	5,01 % - 10,00 %	44	s. o.	s. o.	7,39	19	73	33	1	90
Haute	10,01 % - 99,99 %	295	s. o.	s. o.	28,91	21	111	328	17	184
Défaut	100,00 %	160	s. o.	s. o.	100,00	22	34	54	50	428
		82 738	s. o.	s. o.	0,70	20	11	9 231	133	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	33 606	40 682	76	0,05	91	3	961	14	3
	0,11 % - 0,20 %	3 020	3 510	71	0,17	87	8	244	4	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	7 999	7 734	70	0,30	88	13	1 048	21	16
	0,36 % - 0,50 %	493	815	55	0,40	55	11	52	1	13
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 416	4 991	64	0,69	88	25	1 616	39	33
	1,01 % - 2,00 %	6 318	2 789	75	1,59	89	48	3 018	89	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 444	1 343	74	3,26	89	80	4 359	157	116
	5,01 % - 10,00 %	2 122	395	86	6,57	91	130	2 759	126	204
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 356	404	80	27,58	89	209	2 831	331	514
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	82	169	73	35	1 184
		66 817	62 663	74	1,39	90	25	16 961	817	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 091	1 526	63	0,07	72	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	290	43	47	0,16	65	23	66	-	24
Très faible	0,21 % - 0,35 %	735	708	50	0,29	81	43	313	2	46
	0,36 % - 0,50 %	385	169	49	0,43	76	50	194	1	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 254	350	48	0,62	80	64	806	6	71
	1,01 % - 2,00 %	4 923	187	59	1,40	81	60	2 958	38	70
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 217	76	57	3,39	82	116	1 407	34	150
	5,01 % - 10,00 %	587	60	56	6,60	84	128	754	33	198
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	238	62	45,32	41	85	545	79	240
Défaut	100,00 %	47	-	-	100,00	81	306	145	29	1 071
		11 169	3 357	57	4,47	64	66	7 333	223	91
		285 115	109 725	63	0,72	33	12	35 523	1 181	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 985	-	-	0,01	5	1	974	1	
	0,11 % - 0,20 %	41	-	-	0,14	22	18	7	18	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	9	-	-	0,25	23	25	2	26	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	0,50	22	34	-	35	
		104 035	-	-	0,01	5	1	983	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 921	35 107	43	0,03	23	2	337	1	
	0,11 % - 0,20 %	5 387	5 876	92	0,14	23	2	379	2	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	29	69	43	0,25	24	12	3	12	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Faible	0,51 % - 1,00 %	580	1 302	45	0,56	23	20	115	1	
	1,01 % - 2,00 %	172	255	67	1,26	23	34	58	38	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	298	663	45	2,43	23	50	148	2	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	9	13	72	15,13	24	126	12	171	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		21 396	43 285	49	0,12	23	4	1 052	7	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 654	s. o.	s. o.	0,06	19	3	945	4	
	0,11 % - 0,20 %	14 780	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 061	5	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	9 702	s. o.	s. o.	0,31	19	11	1 024	6	
	0,36 % - 0,50 %	390	s. o.	s. o.	0,40	21	14	56	15	
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 005	s. o.	s. o.	0,76	22	23	1 159	9	
	1,01 % - 2,00 %	13 923	s. o.	s. o.	1,24	19	27	3 823	33	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 860	s. o.	s. o.	3,39	21	54	1 009	13	
	5,01 % - 10,00 %	37	s. o.	s. o.	7,31	20	76	28	1	
Haute	10,01 % - 99,99 %	238	s. o.	s. o.	27,45	21	114	271	14	
Défaut	100,00 %	155	s. o.	s. o.	100,00	22	32	49	48	
		78 744	s. o.	s. o.	0,72	20	12	9 425	133	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 542	38 943	76	0,05	91	3	944	14	
	0,11 % - 0,20 %	2 999	3 418	71	0,17	87	8	242	4	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	8 135	7 867	70	0,30	87	13	1 062	22	
	0,36 % - 0,50 %	541	830	57	0,41	54	11	58	1	
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 722	5 229	64	0,69	88	25	1 687	41	
	1,01 % - 2,00 %	6 492	3 013	74	1,58	89	47	3 077	90	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 117	1 481	72	3,23	89	79	4 061	146	
	5,01 % - 10,00 %	1 925	440	83	6,40	90	128	2 471	112	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 212	423	75	26,56	87	202	2 445	279	
Défaut	100,00 %	37	-	-	100,00	80	160	59	30	
		65 722	61 644	73	1,29	89	25	16 106	739	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 076	1 504	62	0,07	72	14	146	1	
	0,11 % - 0,20 %	305	52	52	0,16	64	23	69	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	733	713	50	0,30	81	43	315	2	
	0,36 % - 0,50 %	385	158	48	0,43	74	49	189	1	
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 235	341	48	0,62	80	64	795	6	
	1,01 % - 2,00 %	4 897	190	58	1,40	49	58	2 857	36	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 268	74	56	3,40	82	116	1 471	35	
	5,01 % - 10,00 %	605	61	59	6,60	84	128	776	34	
Haute	10,01 % - 99,99 %	640	244	61	46,86	38	79	506	75	
Défaut	100,00 %	48	-	-	100,00	80	314	150	29	
		11 192	3 337	57	4,57	63	65	7 274	219	
		281 089	108 266	63	0,70	33	12	34 840	1 099	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T3/16		T2/16		T1/16		T4/15	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,56	0,31	0,53	0,25	0,52	0,13	0,54	0,11
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,12	-	0,11	-	0,13	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,07	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,66	2,86	3,42	2,77	3,67	2,75	3,61	2,72
Autres expositions associées au commerce de détail	2,21	1,04	2,13	1,03	2,20	1,09	2,51	1,09

	T3/15		T2/15		T1/15		T4/14	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,55	0,10	0,55	0,10	0,55	0,13	0,55	0,10
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,14	-	0,18	-	0,16	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,01	0,05	0,01	0,05	0,02	0,05	0,02
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,89	2,82	4,05	2,91	4,04	2,90	4,08	3,03
Autres expositions associées au commerce de détail	2,45	1,10	2,45	1,12	2,80	1,12	2,44	1,27

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/16					Total	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	2 107	19	-	-	-	2 126	2 617	7 746	8 066	8 128	8 174	7 987	7 940	7 849
Institutions financières	34 880	4 400	8 823	67 639	10 552	126 294	120 458	120 593	127 879	133 913	127 897	113 798	96 027	97 272
Commerce de détail et de gros	4 046	2 586	-	266	103	7 001	7 016	6 769	6 806	6 466	6 336	6 196	6 178	6 063
Services aux entreprises	5 672	2 135	5	400	96	8 308	8 183	7 659	7 312	7 365	6 912	7 679	7 105	6 509
Fabrication – biens d'équipement	2 178	2 092	-	260	253	4 783	4 763	5 218	4 528	4 338	4 028	4 100	3 650	3 365
Fabrication – biens de consommation	3 010	1 395	-	235	65	4 705	4 621	4 403	4 065	4 144	3 714	3 856	3 556	3 516
Immobilier et construction	26 312	6 047	-	996	261	33 616	30 896	25 445	24 074	23 327	21 523	21 310	20 195	19 284
Agriculture	5 194	1 415	-	64	76	6 749	6 590	6 526	6 278	6 063	5 770	5 697	5 297	5 504
Pétrole et gaz	7 111	7 893	-	955	1 226	17 185	16 497	18 653	17 276	17 384	16 683	16 707	15 407	15 037
Mines	1 656	2 387	-	695	62	4 800	4 725	5 276	4 816	4 718	4 573	4 724	4 154	4 068
Produits forestiers	494	551	-	124	27	1 196	1 207	1 221	1 283	1 301	1 376	1 381	1 232	1 215
Matériel informatique et logiciels	736	409	-	28	25	1 198	1 346	1 179	1 112	1 147	904	957	952	1 147
Télécommunications et câblodistribution	871	855	-	280	132	2 138	2 126	2 321	2 241	2 169	2 007	2 101	2 083	2 107
Diffusion, édition et impression	533	182	-	172	12	899	884	730	681	691	771	673	678	663
Transport	2 698	1 795	-	510	728	5 731	5 254	5 175	4 999	4 906	4 570	4 571	4 322	4 078
Services publics	3 686	4 840	-	2 200	709	11 435	11 725	11 848	10 943	10 467	10 381	10 201	9 316	9 149
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 632	811	33	89	134	3 699	3 573	3 443	2 971	2 832	2 776	2 948	2 873	2 748
Gouvernements	20 678	3 108	402	380	3 512	28 080	26 096	28 933	24 970	24 664	12 804	24 389	20 897	23 467
	124 494	42 920	9 263	75 293	17 973	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T3/16								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	3 622	40	3 662
Expositions aux entités souveraines	3 767	327	-	150	-	454	42	4 740
Expositions aux banques	-	1 602	-	233	-	223	-	2 058
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 300	-	279	2 579
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	722	-	70	792
	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125
T1/16	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770
T3/15	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701
T2/15	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611
T1/15	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017
T3/14	3 058	1 299	-	190	2 566	4 337	393	11 843

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T3/16			T2/16			T1/16			T4/15		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 833	1 071	3 810	7 253	1 142	3 043	7 265	1 382	1 629	7 523	1 238	4 685
Expositions aux entités souveraines	114	6 226	-	18	8 556	-	-	7 655	-	-	4 383	-
Expositions aux banques	-	5 086	31 589	-	1 861	30 672	-	2 234	30 649	-	3 211	32 189
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 210	97 656	-	2 199	100 408	-	2 056	101 158	-	1 884	102 154	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	16	-	-	17	-	-	19	-	-	22	-
	10 157	110 055	35 399	9 470	111 984	33 715	9 321	112 448	32 278	9 407	111 008	36 874

	T3/15			T2/15			T1/15			T4/14		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 263	751	4 346	7 766	857	4 221	6 639	946	2 986	6 242	851	70
Expositions aux entités souveraines	-	3 048	-	3	4 118	-	3	6 613	-	4	5 097	-
Expositions aux banques	-	2 886	35 321	10	1 100	45 290	-	969	31 224	-	1 123	1 612
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 649	102 009	-	1 366	102 696	-	1 377	103 216	-	1 063	101 287	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	24	-	-	26	-	-	29	-	-	32	-
	9 912	108 718	39 667	9 145	108 797	49 511	8 019	111 773	34 210	7 309	108 390	1 682

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	194	209	223	225	228	230	233	245	252
Vendus	194	209	223	225	228	230	233	245	252
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14
	Montant de l'actif								
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	593	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location – automobile/parc	1 147	1 223	1 292	930	987	743	698	535	553
Prêts automobiles	577	677	778	884	485	560	631	708	788
Prêts aux franchises	470	461	409	391	398	373	356	361	350
Cartes de crédit	725	710	710	710	710	710	710	535	675
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 218	1 186	1 198	950	988	628	576	437	332
Comptes clients	-	-	-	-	-	-	78	22	-
Financement de stocks des concessionnaires	55	55	55	115	145	125	60	60	60
	4 785	4 312	4 442	3 980	3 713	3 139	3 109	2 658	2 758
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	17	18	18	16	16	18	21	20	20

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/16			T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14		
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale							
Autres que de négociation													
Créances titrisées de tiers ³													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	326	7 022	-	7 348	3	6 424	6 352	5 561	5 631	5 117	5 103	4 312	4 465
Entités émettrices structurées par des tiers	4 885	1 829	4 686	11 400	829	11 153	12 516	10 315	10 306	9 851	10 428	10 678	10 619
Négociation ⁴	155	-	-	155	-	159	277	247	345	252	377	378	432
ECD totale	5 366	8 851	4 686	18 903	832	17 736	19 145	16 123	16 282	15 220	15 908	15 368	15 516

¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 716 M\$ (757 M\$ au deuxième trimestre de 2016) en placements et prêts, un montant de 57 M\$ (57 M\$ au deuxième trimestre de 2016) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 59 M\$ (105 M\$ au deuxième trimestre de 2016) en dérivés de crédit vendus.

³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.

⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/16						T2/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 118	540	305	317	24	25	4 057	628	293	346	23	28
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	157	-	13	-
Méthode d'évaluation interne	4 131	540	468	317	37	25	4 070	628	450	346	36	28
AAA à BBB-	6 375	-	446	-	36	-	5 501	-	385	-	30	-
BB+ à BB-	6 375	-	446	-	36	-	5 501	-	385	-	30	-
Formule réglementaire	7 410	46	868	191	70	15	7 086	44	663	129	53	10
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	1	-	8	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17 916	586	1 782	508	143	40	16 657	673	1 498	483	119	39
Exposition totale	18 071	586	1 797	508	144	40	16 816	673	1 510	483	120	39

(en millions de dollars)

	T1/16						T4/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	277	-	22	-	2	-	247	-	20	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	277	-	24	-	2	-	247	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 441	715	321	382	26	31	4 015	747	292	391	23	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	14	-	175	-	14	-	13	-	163	-	13	-
Méthode d'évaluation interne	4 455	715	496	382	40	31	4 028	747	455	391	36	31
AAA à BBB-	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
BB+ à BB-	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
Formule réglementaire	7 977	50	717	127	57	10	5 969	66	497	325	40	26
Expositions non cotées ²	-	1	-	9	-	1	-	1	-	8	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17 822	766	1 590	518	127	42	14 782	814	1 287	724	103	58
Exposition totale	18 099	766	1 614	518	129	42	15 029	814	1 311	724	105	58

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T3/15						T2/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	344	-	28	-	2	-	252	-	19	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	6	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	345	-	34	-	3	-	252	-	20	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 153	879	301	433	24	35	3 531	989	260	467	21	37
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	164	-	13	-	12	-	151	-	12	-
	4 166	879	465	433	37	35	3 543	989	411	467	33	37
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
Formule réglementaire	6 103	68	590	252	46	20	5 864	65	566	280	45	22
Expositions non cotées ²	13	1	7	8	1	1	14	1	32	8	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 687	948	1 370	693	109	56	13 454	1 055	1 291	755	104	60
Exposition totale	15 032	948	1 404	693	112	56	13 706	1 055	1 311	755	106	60

(en millions de dollars)

	T1/15						T4/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations	Titrisations	Retrisitations
Expositions liées à la négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	369	-	29	-	2	-	378	-	27	-	2	-
Expositions non cotées	8	-	95	-	8	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	377	-	124	-	10	-	378	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 838	1 130	282	522	22	42	4 052	1 170	302	539	24	43
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	159	-	13	-	20	-	256	-	20	-
	3 851	1 130	441	522	35	42	4 072	1 170	558	539	44	43
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
Formule réglementaire	5 704	70	488	305	39	24	5 411	71	460	19	37	2
Expositions non cotées ²	15	1	34	8	3	1	13	1	32	13	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 830	1 201	1 261	835	101	67	13 294	1 242	1 316	571	105	46
Exposition totale	14 207	1 201	1 385	835	111	67	13 672	1 242	1 343	571	107	46

¹ Net des sûretés financières de 246 M\$ (247 M\$ au deuxième trimestre de 2016) pour les expositions aux retraits.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard du risque opérationnel

Approche appliquée au produit brut moyen des trois dernières années et dont les fonds propres sont fondés sur des pourcentages réglementaires variant selon le secteur d'activité.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant des prêts déjà consentis à des clients.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier selon Bâle III/Expositions du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier selon Bâle III, l'exposition se définit en vertu des règlements comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan (p. ex., engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus d'autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier selon Bâle III/Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier selon Bâle III.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.